

BULLETIN FOOT YVELINES



Saison 2023 / 2024 – 09/01/2024
Bulletin n°10

COMITE FSGT 78
7, rue Veuve Fleuret
78130 LES MUREAUX
01.34.74.84.93 - 07.67.08.08.49
fsgt78@orange.fr
www.fsgt78.com

Afin d'éviter tout problème de retard dans l'enregistrement des résultats de matchs pour le mardi qui suit la rencontre, nous vous conseillons de nous expédier les feuilles de matchs recto/verso par mail à l'adresse ci-dessous :

fsgt78@orange.fr

La feuille de match doit obligatoirement être expédiée à l'adresse ci-dessous :

Comité FSGT des Yvelines
7, rue Veuve Fleuret - 78130 LES MUREAUX



JOINDRE LA COMMISSION

Vous pouvez joindre la commission Football des Yvelines tous les mardis

A partir de 16h00

Au 01.34.74.84.93

Bulletins reçus :

CD 75 : Paris Foot Week-end n°6,7 & 8
CD 78 : Foot Yvelines n°9
CD 92 : Coup d'Envoi n°1, 2, 3 & 4
CD 93 : Le Lien n°10 & 11
CD 94 : Avant Centre n°6 & 7
LIF : La Sentinelle n°6 & 7

FOOT YVELINES

1 – Courrier(s) reçu(s)	3
2 – Résultats	5
3 – Équipes ayant usées de leur droit de report	6
4 – Sanctions Sportives	8
5 – Désignation des arbitres	9
6 – Joueurs suspendus	9
7 – Autorisations	11
8 – PV B.A.R	12
9 – Compte rendu CFA Football	13

PRESENTS :

Mme GALLET Sylvie
M. PUGLISI René

ABSENT EXCUSÉ :

M, GALLICET Sylvain

**Les membres de la Commission Football à 11
et l'équipe du Comité FSCT 78
vous souhaitent une excellente année sportive 2024**



Membres de la Commission Football :

Mme GALLET Sylvie : Secrétaire et membres de la sous-commission des litiges
M, GALLICET Sylvain : Responsable des arbitres et membre de la sous-commission des litiges
M. PUGLISI René : Classement et rédacteur du bulletin

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse indiquée ci-dessous :

fsgt78@orange.fr

Les feuilles de match originales doivent être expédiées à l'adresse postale ci-dessous et parvenir à la CFY au plus tard le mardi qui suit la rencontre.



FSGT 78
7, rue Veuve Fleuret
78130 LES MUREAUX

➔ La CFY accepte les feuilles de match qui seront envoyées par mail, et toujours dans le même délai que l'originale.

En cas d'envoi par mail, la feuille de match originale devra impérativement parvenir au Comité des Yvelines au plus tard le deuxième mardi qui suit la rencontre.

La Commission Football des Yvelines (CFY) n'est joignable que le mardi après-midi à partir de 16h.

Toutefois, en cas de problème en semaine, vous pouvez joindre le Comité FSGT des Yvelines via la permanente Sylvie GALLET au numéro suivant :

01.34.74.84.93

Cette dernière contactera un membre de la CFY pour essayer de régler le problème.

1 – COURRIER(S) RECU(S)



Lors d'un envoi de mail, veuillez nous indiquer, avant ou après la signature, de quelle équipe il s'agit.

Ce détail évitera à la CFY de perdre du temps pour savoir à quelle équipe correspond le mail

Expéditeur	Sujet	Réponse
MIB STEPHANE RIBEIRO FC	Réception feuille de match originale J07 –MIB STEPHANE RIBEIRO FC / SAI AIT ISSAD V du 09/12/23	
AS DILA	Réception feuille de match originale J07 – AS DILA / LES JOYEUX DE L'ASOM DU 09/12/23	
SAI AIT ISSAD FOOT	Demande de report de match J08 – 06/01/24 – US GAZELEC TELECTRIC / SAI AIT ISSAD V	Votre demande ne peut être acceptée pour 2 raisons : 1 – le Comité était fermé, donc dans l'impossibilité de transmettre cette demande,

Expéditeur	Sujet	Réponse
SAI AIT ISSAD FOOT	SUITE Demande de report de match J08 – 06/01/24 – US GAZELEC TELECTRIC / SAI AIT ISSAD V	2 – votre demande faite par mail le 05/01/24 à 17h25 est arrivée bien trop tardivement pour être acceptée. <u>Toutefois, si le club adverse (US GAZELEC TELECTRIC) donne son accord par écrit pour ce report pour le mardi 16/01/24 au plus tard, la CFY agréera dans ce sens.</u> Nous mettons le résultat en instance en attendant la réponse du club.
AS BAOBAB	Réclamation sur non-inscription de carton blanc et d'avertissement sur la feuille de match	Après consultation de l'arbitre, celui-ci affirme n'avoir distribué que des cartons à l'équipe AS BAOBAB et que de plus la réclamation inscrite a été faite après signature sur la feuille de match et en dehors de sa présence. La CFY devrait sanctionner l'AS BAOBAB car il est interdit d'écrire quoique ce soit sur la feuille de match après que les équipes et l'arbitre l'aient signée. Les réclamations, hors match, doivent se faire par un écrit à la commission gestionnaire du championnat. Exceptionnellement, elle ne le fera pas car elle estime que l'équipe AS BAOBAB a agi par ignorance du règlement. Nous vous conseillons donc de prendre connaissance de ce règlement actuellement.



Il n'est plus obligatoire d'envoyer les feuilles de match originales par courrier postal.

Cela fait suite à la modification du règlement des compétitions de football à 11 en IDF – saison 2023/2024 (voir article ci-dessous)

Par contre, afin de faciliter le travail de notre permanente et celui de la CFY, nous vous demandons que les feuilles de match soient lisibles et envoyées en Pièce Jointe.

Article 19 : Envoi de la feuille de match

La saisie du résultat de la rencontre sur le site www.footfsgtidf.org et l'envoi de la feuille de match à la commission gestionnaire de l'épreuve dans les 48 h 00 qui suivent la date de la rencontre, incombent :

- Au club vainqueur
- Au club recevant en cas de match nul, arrêté ou non joué (y compris les forfaits), quels qu'en soient les motifs

La non saisie du résultat sur le site www.footfsgtidf.org dans un délai de 48h après la rencontre entraîne l'attribution de 2 unités administratives de pénalité au club fautif.

La feuille de match doit être adressée par mail à la Commission de gestion du championnat (voir indication sur la feuille de match) dans les 48h qui suivent la rencontre :

- La copie doit être claire et lisible (scan en PDF si possible).
- Vous devez joindre le recto et le verso de la feuille de match Dans le cas où la copie de la feuille de match ne serait pas exploitable, la Commission ne la traitera pas et considérera que la feuille de match est non parvenue

Dans tous les cas, vous devez conserver les originaux et vous devez pouvoir les fournir en cas de demande.

L'envoi tardif (après 48 h 00) de la feuille de match entraînera 2 unités administratives de pénalité au club fautif.

Dans le cas où la feuille de match ne serait pas parvenue à la Commission gestionnaire le deuxième mardi après la rencontre, deux cas sont à envisager :

Le score n'a pas été saisi :

Sans aucune nouvelle des équipes dans ce délai, le match sera perdu par pénalité aux deux équipes. (0 point, 0 but Pour, 0 but Contre)

Si l'équipe non responsable de l'expédition de la feuille de match se manifeste par écrit (courrier, fax ou courriel) avant la date limite indiquée sur le bulletin, le résultat enregistré sera celui acquis sur le terrain, mais l'équipe fautive marquera 0 point.

Le score a été saisi :

Sans aucune nouvelle de l'équipe chargée de l'envoi de la feuille de match dans ce délai, le résultat enregistré sera celui acquis sur le terrain, mais l'équipe fautive marquera 0 point.

CLUBS A EQUIPES MULTIPLES

N'OUBLIEZ PAS DE FOURNIR UNE LISTE NOMINATIVE PAR EQUIPE A VOTRE COMITE D'AFFILIATION POUR LE PREMIER WEEK-END DE NOVEMBRE.

VOUS POUVEZ EGALEMENT EN FOURNIR UNE COPIE A VOTRE COMITE GESTIONNAIRE.

VOIR REGLEMENT ACTUEL DE FOOT A 11 EN IDF FSGT

Article 15 : Clubs à équipes multiples

Pour les clubs ayant plusieurs équipes engagées dans les compétitions Football, dans des moments de pratique différents ou identiques, une liste nominative par équipe devra être obligatoirement fournie à la Commission d'affiliation pour le premier week-end de novembre, à charge pour celle-ci de les adresser aux commissions gestionnaires des différentes compétitions.

Passé cette date, seuls des nouveaux licenciés pourront compléter ces listes. En l'absence de liste, le joueur sera attaché à l'équipe avec laquelle il a fait son premier match de la saison.

Aucun glissement de joueurs d'une équipe à l'autre ne pourra être effectué après le premier week-end de novembre.

En Championnat, une équipe peut faire figurer un maximum de 4 joueurs issus d'une autre équipe du club et/ou munis d'une autorisation.

Concernant cet article, un mail a été envoyé à chaque équipe concernée et à leur Comité d'affiliation

2 – RESULTATS

FEUILLE DE MATCH	O = ORIGINALE - M=MAIL	RI = RESULTAT INSCRIT	N.S = RESULTAT NON SAISI
-------------------------	-------------------------------	------------------------------	---------------------------------

SM VETERANS NIVEAU B - RESULTATS JOURNEE 08 – 06/01/2024

AS DILA	Exempt	EXEMPT	
US GAZELEC TELETRIC	Attente	SAI AIT ISSAD V	ATTENTE
AS MULTISPORTS	2 / 5	AS BAOBAB	FM reçue par mail
RAFALE OC	0 / 3	ASC BNP PARIBAS CTIP	FM reçue par mail
ASC PANTIN B	FNP	U.F.C. VETERANS	FNP
LES JOYEUX DE L'ASOM	4 / 2	MIB STEPHANE RIBEIRO FC	FM originale reçue

3 – EQUIPES AYANT USÉES DE LEUR DROIT DE REPORT

Groupe	Demandeur	Journée	Date	Rencontre	
SM Vétérans B	LES JOYEUX DE L'ASOM	04	18/11/23	AS COMMUNAUX DE PANTIN B	LES JOYEUX DE L'ASOM

Les dates de report de match proposées par la CFY peuvent être changées si les deux équipes en décident d'une autre. Toutefois, et afin d'éviter tout litige, avant la rencontre, un accord écrit des deux équipes devra parvenir obligatoirement à la CFY.

2023 / 2024 – REPORT DE MATCH SAMEDI MATIN – VETERANS B

Club demandeur	J	Date	Date report	RENCONTRE	
X	03	04/11/23	17/02/24	UFC VETERANS	LES JOYEUX DE L'ASOM
X	03	04/11/23	17/02/24	AS DILA	AS MULTISPORTS
LES JOYEUX DE L'ASOM	04	18/11/23	24/02/24	AS COMMUNAUX DE PANTIN B	LES JOYEUX DE L'ASOM
X	07	09/12/23	24/02/24	U.F.C VETERANS	US GAZELEC TELETRIC
X	07	09/12/23	30/04/24	AS MULTISPORTS	AS COMMUNAUX DE PANTIN B

Equipe Yvelines résultats Foot à 11 & Foot à 7

Autres journées de pratique

FOOT A 11 - LUNDI - GROUPE B

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°1

08/01/2024	ATLETICO BAGNOLET / LES ANCIENS DE ROSNY	Reporté
08/01/2024	ASMR BORUSSIA DES POTOS / WINAMAX FC	3 - 2
08/01/2024	FC PARIS ARC EN CIEL A / FENOFOOT ACADEMIE	20h30 - Pte de Charenton Paris
08/01/2024	STV TEAM 93 / MA BELLE ETOILE FC	Jean Guimier - 21h00 - Sevrans

FOOT A 7 - LUNDI - Groupe B1

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°9

18/12/2023	REAL DE MARTINE / DABKE FC	1 - 2
18/12/2023	AS MUSEUM A / ARENA D2 SPORT	1 - 4
18/12/2023	LES ATELIERS FC / EXEMPT	EXEMPT
08/01/2024	FC LIMITE / ASMR INTER MINOTS	0F - 5

FOOT A 7 - LUNDI - D3 - NORD

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°7

07/12/2023	LEVALLOIS SC 7 B / FOX FC	3 - 7
18/12/2023	MY MONEY GROUPE FC / ASC SOPRA STERIA	0F - 5
08/12/2023	FC BEL AGIR / LA NEW TEAM 92	4 - 4
19/12/2023	UNITED SPORT CLUB / AS AKATSUMI	6 - 6

FOOT A 7 - LUNDI - D2 - SUD

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°9

18/12/2023	FONTENAY FOOTBALL TEAM B / EXEMPT	EXEMPT
18/12/2023	FC SURESNES / TEAM DE L OUEST	11 - 3
21/12/2023	SPORTING LIBAN / LB FOOT	5 - 7
18/12/2023	WCR / ASM ST CYR	4 - 3
19/12/2023	FC GENERATION / LES REPECHES	4 - 10

FOOT A 7 - JEUDI - Groupe B

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°9

21/12/2023	JSBP / NEW TEAM 75	7 - 1
21/12/2023	HAVANA FC / CPAM 78	0F - 5
21/12/2023	LES POTOS CARRS / OLYMPIQUE DE PANTIN	5 - 10
21/12/2023	DANTESQUE DE PANAME / FOOT NOISY C	2 - 9

FOOT A 7 - JEUDI - Groupe D

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°9

21/12/2023	SP17 / FFF	13 - 3
21/12/2023	RACING CLUB KENEIL / AS PARIS HABITAT OPH	10 - 4
21/12/2023	OZONOS UNITED FC / ASMR BORUSSIA DES POTOS	2 - 12
21/12/2023	EINTRACHT VILLIERS BARRACUDA / LOS POLLOS ECLATOS	3 - 5

COUPE ILE DE France R. ALEX – Tour 3

n° 1	16/12/2023	<u>CLUB 92 CMCAS</u>	3/0	<u>AS BAOBAB</u>
n° 2	16/12/2023	<u>AS MALGACHE B</u>	1/6	<u>ASCO RUEIL B</u>
n° 3	16/12/2023	<u>ASC BNP PARIBAS CTIP</u>	3/1	<u>AS MULTISPORTS</u>
n° 4	16/12/2023	<u>U.F.C. VETERANS</u>	2/6	<u>CM AUBERVILLIERS D</u>
n° 5	16/12/2023	<u>ASC PANTIN A</u>	3/0F	<u>TITANES CHILE FC</u>
n° 6	16/12/2023	<u>FC ZARSA B</u>	3/0F	<u>LES JOYEUX DE L ASOM</u>
n° 7	16/12/2023	<u>CM AUBERVILLIERS E</u>	3/4	<u>CM AUBERVILLIERS C</u>
n° 8	16/12/2023	<u>US GAZELEC TELECTRIC</u>	3/0	<u>ASC PANTIN B</u>

4 – SANCTIONS SPORTIVES

Sous-commission des litiges

Dossier 03 – J08 – 060124

Le joueur RAFALIMANANA Eric, licence n°55762 du club AS BAOBAB ayant reçu 2 avertissements dans le même match est suspendu pour le prochain match, soit 1 match ferme.

(Article A : Comportement envers joueurs inscrits sur le FDM (partenaires ou adversaires).

ALINEA 1 : Deux cartons jaunes ou trois cartons blancs dans le même match 1 match REGLEMENT DES COMPETITIONS DE FOOTBALL A 11 EN ÎLE-DE-FRANCE CHAMPIONNATS – COUPES – TROPHEE DES CHAMPIONS SAISON 2023/2024.

Article 45 : Unités de Pénalité (UP)

- Une exclusion pour deux avertissements dans le même match ou acte d'antijeu : 3 UP



LES PRESENTES DECISIONS SONT SUSCEPTIBLES D'APPEL DEVANT LE BUREAU D'APPEL REGIONAL DANS LES CONDITIONS DE FORME ET DE DELAIS PREVUS A L'ARTICLE 37 DU REGLEMENT DES COMPETITIONS DE FOOTBALL A11 EN Ile-De-France ET EN VERTU DE L'ARTICLE 39 DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE DE LA FSGT.

Liste des cartons

Com.	DJ	COMP	DIV	Date	NOM du joueur	N° Licence	CLUB	C	US
78	SM	Chpt	VETERAN B	06/01/24	RAFALIMANANA Eric	55762	AS BAOBAB	Rouge (3)	3
78	SM	Chpt	VETERAN B	06/01/24	RAFALIMANANA Eric	55762	AS BAOBAB	Jaune (1)	1
78	SM	Chpt	VETERAN B	06/01/24	RAJAONARIVELO Yarilandinandrianina	55743	AS BAOBAB	Jaune (1)	1

Liste des Unité de Pénalités (UP & UA)

EQUIPE(S)	JOURNEE	DATE	UA / UP	MOTIF	UNITE(S)
AS BAOBAB	08	06/01/2024	UP	NON SAISI DU RESULTAT SUR INTERNET	5

5 – DÉSIGNATIONS DES ARBITRES



Les désignations des arbitres officiels ne sont plus publiées dans les bulletins.
Vous trouverez les désignations d'arbitres sur la page de votre équipe du site
www.footsgtidf.fr

6 – JOUEURS SUSPENDUS

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
75	LS	RC BONDY	LABEAU NICOLAS	911015	Oui	Oui	15/05/2023	15/05/2024	Suspendu pour 12 mois
75	ME	A.F.P.P.	DA SILVA Jonathan	287965	Oui	Oui	28/11/2023		Suspendu en attente de la décision de la Commission de discipline
75	DM	ACP CHOISY LE ROI	ALVES FOLHA David	209539	Oui	Oui	05/12/2023		Suspendu à titre conservatoire dans l'attente du traitement du dossier
75	DM	ACP CHOISY LE ROI	DA CRUZ Fernando	209521	Oui	Oui	05/12/2023		Suspendu à titre conservatoire dans l'attente du traitement du dossier
75	DM	ACP CHOISY LE ROI	OLIVEIRA GOMES Helder	209523	Oui	Oui	05/12/2023		Suspendu à titre conservatoire dans l'attente du traitement du dossier
75	SA	ESF PARIS	KONE Lassana	407710	Oui	Oui	10/12/2023	10/02/2024	Suspendu pour 2 mois
75	VS	TEAM AUTREMONDE 11	DOUKHANTHY Mahamadou	374710	Oui	Oui	08/12/2023		suspendu en attente de décision de la commission disciplinaire
75	DM	AC VILAR DE PERDIZES	DE ARAUJO Goncalo	423038	Oui	Oui	12/12/2023	12/06/2024	Suspendu pour 6 mois
75	SA	ESF PARIS	BARRY Souleymane	408406	Oui	Oui	09/12/2023		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
78	SM	AS BAOBAB	RAFALIMANANA Eric	55762	Oui	Oui	09/01/2024		Suspendu pour 1 match
78	SM	AS BAOBAB	RAFALIMANANA Eric	55762	Oui	Oui	06/01/2024		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
92	SM	CLUB 92 CMCAS	NAAK Abderezak	262770	Oui	Oui	04/11/2023	04/03/2024	Suspendu pour 4 mois dont 2 avec sursis
92	LS	3WK	PENNES Baptiste	204859	Oui	Oui	04/12/2023		Suspendu pour 1 match ferme et 3 mois avec sursis
92		ALL BLACKS 92	SAOUDI MOUAD	937435	Oui	Oui	19/02/2023	21/02/2024	Suspendu pour 12 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
93	SA	ETOILE ROUGE	TAGZOUT ILYES	55560256	Oui	Oui	10/12/2022	10/03/2024	Suspendu pour 15 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
93	SA	CS CHILI	FLOREZ VALENCIA SEYF	959437	Oui	Oui	18/02/2023	18/02/2025	Suspendu pour 24 mois (Article 44, Tableau B, Alinéa 26)
93	SA	CS CHILI	DE OLIVEIRA Dylan	218292	Oui	Oui	18/02/2023	18/08/2024	Suspendu pour 18 mois Suspendu pour 18 mois (Article 44, Tableau B, Alinéa 25)
93	SA	PEROU-UNI FC	COCHACHI SANCHEZ Jim Erick	324414	Oui	Oui	15/04/2023	15/01/2024	Suspendu pour 9 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
93	SA	PEROU-UNI FC	RIVERA RUIZ FELIX ALEXIS	947573	Oui	Oui	15/04/2023	15/01/2024	Suspendu pour 9 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
93	LS	AS NOOR B	PHOMSAVANH Alexandre	56611	Oui	Oui	02/10/2023	02/02/2024	Suspendu pour 4 mois avec sursis
93		FC NOISY LE SEC	THIAM DEMBA	55623052	Oui	Oui	28/01/2023	28/01/2025	Suspendu pour 24 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
93	DM	ASCFC MONTREUIL A	BARROIS JEAN PIERRE	953110	Oui	Oui	16/04/2023	16/01/2024	Suspendu pour 9 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
94	JS	MAJESTICS UNITED	SIONIS NORI	811254	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2029	Suspendu pour 7 ans - voies de faits et circonstances aggravantes

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
94	JS	MAJESTICS UNITED	TRAORE BABA	831075	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2027	Suspendu pour 60 mois voies de fait sur adversaires
94	JS	MAJESTICS UNITED	YATTE YAHYA	55766289	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2029	Suspendu pour 7 ans - voies de faits et circonstances aggravantes
94	JS	MAJESTICS UNITED	GERNET DYLAN	55672533	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2028	Suspendu pour 72 mois voies de fait et circonstances aggravantes
94	JS	MAJESTICS UNITED	NEROVIQUE YOHAN	815406	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2028	Suspendu pour 72 mois voies de fait et circonstances aggravantes
94	VS	BOCA JUNIOR	VALDERRAMA GALLEGO ESTEBAN JORGE	820952	Oui	Oui	16/04/2023	16/10/2024	Suspendu pour 12 mois + période de neutralisé inclus DELAUNE
94	VS	BOCA JUNIOR	GRISALES BATIOJA SEBASTIAN	820951	Oui	Oui	16/04/2023	16/01/2024	Suspendu pour 6 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
94	VS	COLOMBIA FOOT	GRISALES LOPEZ Erminson	192823	Oui	Oui	29/09/2023	29/01/2024	Suspendu pour 4 mois
94	VS	FC CHOISY LE ROI VS	HAMDANI Abdelkader	219604	Oui	Oui	27/10/2023	27/07/2025	Suspendu pour 21 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
94	SM	AS GO WEST	GIACALONE REMI	284953	Oui	Oui	02/12/2023		Suspendu, en attente de décision
94	VS	U.F.C.	DEVISSON GONÇALVES Weverton	455102	Oui	Oui	08/12/2023		Suspendu, en attente de décision
94	VS	ANTONY FC	CLAMOTE Theo	327437	Oui	Oui	08/12/2023		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
94	VS	FC CHOISY LE ROI VS	EL HASSNAOUI Adil	429680	Oui	Oui	15/12/2023		Suspendu, en attente de décision
94	VS	FC CHOISY LE ROI VS	AFFANE Amer	219629	Oui	Oui	15/12/2023		Suspendu, en attente de décision
94		USMT BOISSY HEMISPHERE	CROCHERAY SAMUEL	55767237	Oui	Oui	03/07/2019		Une interdiction définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par une fédération délégataire ou organisées par une fédération agréée
LIF	DM	AS MALGACHE C	ISCOL Fabien	432930	Oui	Oui	26/11/2023	26/01/2024	Suspendu pour 2 mois (Article 44 Tableau B Ligne 20)
LIF	SM	US IVRY JJ ROUSSEAU	RODRIGUES DELGADO Ennadir	320505	Oui	Oui	02/12/2023		Suspendu pour 2 matchs cf Article 44, Tableau A, Alinéa 3
LIF	DM	AS ESTORIL	BENZIADI Boubakare Sidik	354797	Oui	Oui	17/12/2023		Suspendu, en attente de décision

7 – AUTORISATIONS

Autorisations en cours

Nom du joueur	Club d'appartenance	Autorise au club	Licence	A compter
LAMVU-GARCIA Norman	FC CHIOTS	UA SOCIETE GENERALE A	238022	19/09/2023
GILLET Rudy	AS REGGINA CALCIO	US IVRY JJ ROUSSEAU	217306	20/09/2023
LIHAU Jonathan	PTV FOOTBALL CLUB	USMT CRETEIL SAINT MAUR	186982	18/09/2023
CHARA Mohamed	LA TEAM 2018	UA SOCIETE GENERALE A	187296	19/09/2023
ALMEIDA Yannick	LA TEAM 2018	UA SOCIETE GENERALE A	187302	21/09/2023
NGUY Anthony	AS CARTE CHANCE	ASA RIGONDES	209207	21/09/2023
VERUT Theo	AS DES FOOTBALLEURS BI-JAMBISTES DU LUNDI	LES GARS DU XV	195361	22/09/2023
KERROS Arthur	AS DES FOOTBALLEURS BI-JAMBISTES DU LUNDI	LES GARS DU XV	195354	22/09/2023
LAMOTHE GAETAN	PARIS PANTIN FC	AS FURIA D ALLERAY	231578	13/09/2023
CHERRAR Rayan	AS REGGINA CALCIO	US IVRY JJ ROUSSEAU	289126	28/09/2023
PINEAU Guillaume	SONCA FOOTBALL CLUB	CS SALVADOR ALLENDE	189664	29/09/2023
MILLION Sebastien	CS SALVADOR ALLENDE	TITANES CHILE FC	320864	29/09/2023
GAJARDO Remy	CS SALVADOR ALLENDE	TITANES CHILE FC	218287	29/09/2023
CASTRO PEREA Luis Alberto	AS CALI	LDU	192791	29/09/2023
MELO Christian	CS SALVADOR ALLENDE	TITANES CHILE FC	218278	06/10/2023
CORRALES BECERRA Yeison Alonso	AS CALI	LDU	238999	06/10/2023
HULOT MATHIEU	OLYMPIQUE DE PARIS	LES GARS DU XV	191093	26/09/2023
HAUDUROY NOGUE Eglantine	US PARIS XI	FIRE TEAM	382641	09/10/2023
DJEBRE Guy-Michel	LA TEAM 2018	UA SOCIETE GENERALE A	237817	05/10/2023
COIGNET Nicolas	AS CENTRE NATIONAL OPHTALMOLOGIE 15 20	RAFALE OC	243886	10/10/2023
HANDOURA Salem	SOCCA LIBRE	ACPAO 18	236785	10/10/2023
D'EAU Alan	SOCCA LIBRE	ACPAO 18	183597	10/10/2023
LOPES Daniel	MEUTE FC	USJTO CHOISY	218176	06/10/2023
MUTEL Robin	FC MITARD	ASA RIGONDES	236419	19/10/2023
TMIMI Sarah	FIRE TEAM FOOTBALL CLUB	US PARIS XI	385907	23/10/2023
JUNG Annabelle	LES CLIMATISEUR.EUSES	FIRE TEAM	192045	30/10/2023
GHEDDOUCHE Dgema	AS ESTORIL	FC VITRY 94	210544	02/11/2023
OTMANI Nabil	AS ESTORIL	FC VITRY 94	210346	02/11/2023
BOUKHARI HOCINE	Club92Cmcas	FUTBOL TOTAL	205182	02/11/2023
MEUNIER Thomas	HAVANA FC	NOYAU DUR FC	193545	03/11/2023
LE NENAN Celia	ATLETICO BATIGNOLLES	LES CLIMATISEUR.EUSES	383636	16/11/2023
TAPSOBA Aubain	CHATO FOOTBALL CLUB	UA SOCIETE GENERALE B	385566	28/11/2023
BETTON Remi	CLUB DEFENSE BALARD ARCUEIL	LOS POLLOS ECLATOS	251641	29/11/2023



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Bureau d'Appel Régional

Ligue Ile-de-France FSGT - 14 rue Scandicci 93500 Pantin

Tél : 01.49.42.23.42 - Email : bar@idf.fsgt.org

Réunion du 28/12/2023

En raison des difficultés d'organisation en présentiel l'appel de décision à traiter, le B.A.R. a décidé de gérer ce dossier par voie de visioconférence.

Dossier n°1

Brassage Coupe IDF - Barrages IDF B - Match du 27/11/2023 FENOFOOT ACADEMIE - CHEMINOTS DU LANDY

Membres du B.A.R présents :

Alain GIBEAU, Christophe CARIOU, Thierry FRICOT (Comité 94), Pascal LAVILLE (Comité 75)

Personnes convoquées :

FENOFOOT ACADEMIE		ARBITRE	
Yannick LOULENDO	Présent	ZAGO Philippe	Excusé
GRECO Gianni	Présent	HARIKENCHIKH Nabil	Absent
GOJON Thomas	Excusé		

1ère instance :

Comité FSGT 75 - La Commission de gestion - PV dans le bulletin Paris Foot Week-end n°06 du 05/12/2023 diffusé le 07/12/2023. Information de la décision aux clubs par voie de bulletin.

Décisions prises :

Match perdu par pénalité à l'équipe FENOFOOT ACADEMIE (Article 13), l'équipe CHEMINOT DU LANDY est qualifiée pour le tour de cadrage IDF de la Coupe Nationale A. DELAUNE.

Appel :

Demande recevable de FENOFOOT ACADEMIE, celui-ci porte sur le résultat de la rencontre.

Éléments du dossier :

- Feuille de match
- Rapports des arbitres
- Rapport AS CHEMINOT DU LANDY
- Rapports FENOFOOT ACADEMIE

Décision du Bureau d'Appel Régional :

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et auditionné les personnes présentes, le B.A.R. a décidé à l'unanimité de confirmer la décision de la Commission de gestion du Comité 75, c'est-à-dire, de faire perdre le match par pénalité à FENOFOOT ACADEMIE en vertu de l'article 13.

La présente décision est susceptible d'un recours auprès du CNOSF, chargée de la commission de conciliation (article L141-4 du code du sport).

La saisine du CNOSF est un préalable obligatoire (article R141-5 du code du sport). Celle-ci doit être effectuée dans les 15 jours suivants la notification et la publication de la décision contestée (article R141-15 du code du sport)

9 – COMPTE RENDU CFA FOOTBALL



Commission fédérale d'activité
FOOTBALL

Compte rendu de réunion
OBJET : Réunion CFA Football
Date : 21 Novembre 2023

Présent(s) : Pascal BORGOMANO, Philippe COUIDOU, Dominique LOISELLEUX, Alexandre MONTI, Cédric MOUTON, Joseph RICART

Excusé(s) : Marie-Lyse LOUNES, Vincent LARIVE, Thomas VALLE (PACS)

Retour sur les Nationaux de Foot Autoarbitré à 7 (NFA7) 2023 :

NFA7 au Parc du Tremblay : Présence de 10 équipes réparties entre les comités de l'Indre et Loire, de Haute-Garonne, de l'Hérault, de Paris, du Val de Marne et de l'Essonne. Belle organisation et beaux terrains. Le point négatif, des équipes présentes le samedi après-midi ne sont pas revenues le dimanche matin.

Les équipes suivantes pour être parties lors du National ou ne pas être venues sont sanctionnées d'un an de non-participation au NFA 7 : AS RHUM 971 (94).

Le classement fédéral de l'épreuve est :

Rang	Equipe
1er	D.D.F.C (34)
2e	STARS CRAMPONS (37)
3e	OLYMPIQUE DE MARCEL (75)
4e	CAJT FOOT (94)
5e	LE 26 (94)
6e	RED BULL CRETEIL (94)
7e	BLS 31 (31)
8e	HSBC +30 (75)
9e	CS ATHIS MONS (91)
10e	AS RHUM 971 (94)

Le palmarès du NFA7 est disponible sur https://www.footpopulaire-fsgt.org/files/ugd/0ce48c_8de284945fdf457cafa7cfd916ba91dc.pdf

Lors du NFA7, la CFA a mis en place une innovation lancée en Ile De France il y a 3-4 saisons à savoir le PénalShoot. Le PénalShoot remplace le pénalty, il s'applique dans tous les cas où les lois du jeu prévoient un coup de pied de réparation suite à une faute.

Cette saison, le Comité des Bouches du Rhône l'a instauré.

Ci-dessous un explicatif du PénalShoot :

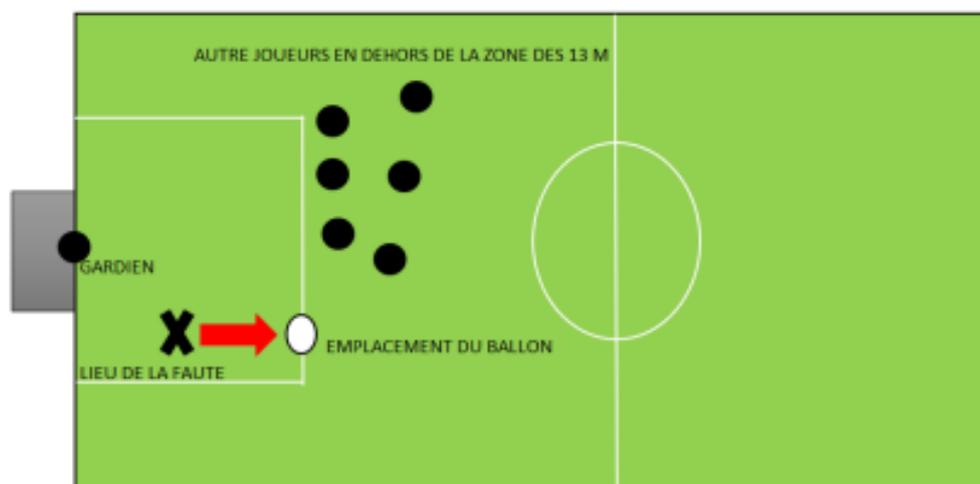
Le PENALSHOOT est une frappe en avant pouvant donner lieu directement ou indirectement à un but.

La frappe est effectuée en ramenant le ballon sur la ligne des 13 mètres perpendiculairement au lieu de la faute.

Il n'y a pas de mur, les joueurs des deux équipes se placent à l'extérieur de la ligne des 13 mètres à distance du tireur.

Le gardien reste en contact avec sa ligne de but.

Dès que le ballon est en jeu, les joueurs des deux équipes entrent en mouvement, chacun pouvant intercepter le ballon, soit pour marquer, soit pour le dégager.



Retour sur la Finale Coupe Auguste Delaune 2023 :

La finale de la Coupe Auguste Delaune s'est déroulée le 17 juin 2023 entre les équipes CELTIC IRISH CLUB et FC GARLABAN PROVENCE sur une belle installation avec une belle organisation du comité de Paris et de sa commission football.

Lors de cette journée, les finales de Coupe Régionale FA11 se sont déroulées en amont et en aval de la finale de l'édition 2023 de la Coupe Auguste Delaune avec également un tournoi féminin en FA7 et la finale du challenge de printemps équimixte.

Le vainqueur de l'édition 2023 est le club CELTIC IRISH CLUB du comité 13, le trophée Auguste DELAUNE a été remis par la co-présidente de la FSGT Emmanuelle BONNET-OULADJ.

La CFA remercie le comité de Paris pour l'organisation de la finale.

Lieu de la Finale Coupe Auguste Delaune 2024 :

La finale de la Coupe Auguste Delaune 2024 se déroulera au mois de juin, le lieu n'est pas encore connu.

La CFA va proposer au comité de Nice de mutualiser les terrains du NFA7 pour programmer la finale de l'édition 2024 lors du même week-end.

Lieux NFA7 2024 :

La CFA est en collaboration avec le comité de Nice et le NFA7 devrait se dérouler à Nice les 1^{er} et 2 juin 2024.

Il devrait se dérouler sur les installations sportives où les NFA7 se sont déroulés en 2015 à savoir le complexe de La Louvette.

Les dossiers d'inscription partiront en fin d'année 2023 ou au plus tard en début d'année 2024.

Retour JSM CSIT Rome 2023 :

Les Jeux Sportifs Mondiaux (JSM) se sont déroulés du 05 au 10 Septembre 2023 à Cervia (Italie).

Pour la sélection FA5, elle est championne du monde.

Pour la sélection FA11, elle perd la finale aux tirs aux buts.

La sélection était composée de 31 personnes réparties entre l'île de France, les Bouches du Rhône et la Haute Garonne.

La délégation était composée de :

- 1 Responsable de Délégation
- 1 Coach FA11
- 1 Coach FA5
- 1 Arbitre
- 17 Joueurs FA11
 - o 2 du Comité de Haute Garonne
 - o 5 du Comité des Bouches du Rhône
 - o 9 du Comité de Paris

- 2 du Comité du Val de Marne
- 10 Joueurs FA5
 - 1 du Comité Hauts de Seine
 - 5 du Comité de Paris
 - 4 du Comité des Bouches du Rhône

La compétition s'est bien déroulée, il est à noter que lors de la compétition FA11, lors du match entre la sélection fédérale et l'équipe italienne de l'ACSI, des joueurs de l'équipe adverse ont tenu des propos à caractère raciste et insultant envers certains de l'équipe FSGT.

Nous avons contacté le PACSI qui a saisi la CSIT qui a suspendu l'équipe italienne de la compétition et pour la prochaine édition 2025 qui se déroulera en Grèce.

Quotas et Dates Cadrage Sud Delaune 2024 :

Le calendrier national de la Coupe Auguste Delaune est le suivant :

- 13 au 14 Janvier : Cadrage « Sud » avec les équipes du Comité 13, 31, 34, 42 et 74
- 09 au 12 Février : 16èmes de finale
- 08 au 11 Mars : 8èmes de finale
- 05 au 08 Avril : Quart de finale
- 10 au 13 Mai : Demi-finale
- Juin : Finale

Les quotas pour la saison 2023/2024 sont :

Comité	Saison 2023/2024	
	Nbre d'équipes engagées	Quotas
Bouches du Rhône (13)	15	9
Haute-Garonne (31)	6	4
Hérault (34)	1	1
Loire (42)	1	1
Haute-Savoie (74)	1	1
Ile de France (75-78-91-92-93-94-95)	85	24
Total	109	40

Les quotas pour le Tour Cadrage « Sud » sont :

Tour Cadrage "Sud"	Nbre d'équipes engagées	Quotas
Bouches du Rhône (13)	15	9
Haute-Garonne (31)	6	4
Hérault (34)	1	1
Loire (42)	1	1
Haute-Savoie (74)	1	1
Total	24	16

Le tirage au sort du Cadrage « Sud » se fera le jeudi 14 décembre.

Une feuille avec les souhaits de déplacement sera envoyée pour les équipes engagées dans le « Cadrage Sud ».

La CFA fera comme il y a 2 ans avec les équipes du comité 42 et 74 pour l'équipe du 34 dont c'est la première année de participation de Coupe DELAUNE à savoir de recevoir lors des matchs de cette édition.

Lors des 16^{èmes} de finale, il y aura également une feuille de souhait pour les déplacements pour les équipes engagées en phase nationale.

Tournoi des sélections :

Le Comité de Haute Garonne organise un rassemblement des sélections départementales qui aura lieu le week-end Pâques du samedi 30 mars au lundi 1^{er} avril 2024.

A ce jour, il y a 5 comités qui ont répondu favorablement pour une équipe FA11 à savoir les comités 13, 31, 75, 93 et 94.

Le comité 92 doit se prononcer.

La candidature pour les sélections FA7 a été envoyée aux comités et le Comité de Haute Garonne attend un retour.

Walking Foot :

L'EFT Walking Foot va participer les 1^{er} et 2 décembre à un tournoi à Cardiff, tournoi organisé par la Fédération de Walking où nous sommes affiliés.

Suspension d'un membre de la CFA :

La CFA souhaite avoir des informations sur la suspension d'un de ces membres, suite à un évènement survenu en Italie lors des Jeux Sportifs Mondiaux. La CFA contactera (par visio) l'intéressé afin d'avoir de plus amples informations.

Contact :

Afin de faciliter ses contacts avec les Comités et plus particulièrement les Commissions départementales de football, la CFA souhaite créer un MEMO regroupant les coordonnées des différents responsables/secrétaires/membres des CDA Foot.

Ces informations peuvent être envoyées par les Comités/CDA Foot à l'adresse suivante : cfafootball@fsgt.org

Les rencontres entre les acteurs du foot sont un moteur de la FSGT. Pour des rencontres ou échanges entre la CFA Football et les différents acteurs du football des Comités/CDA Foot, ceux-ci peuvent prendre contact avec la CFA Foot (cfafootball@fsgt.org) et si besoin, fixer une date de rencontre. Tous les sujets foots sont abordables.

Prochaines échéances :

Assemblée Fédérale des Activités les 20 et 21 Janvier 2024 à Paris

CFA en présentiel lors du 1^{er} trimestre 2024

Assemblée Générale FSGT du 05 au 07 avril 2024 à Paris